

- CONTRAT D'ENGAGEMENT - Produits Laitiers de vache - 2026 -

Entre les soussignés :

Le GAEC les Vachers de Morère, représenté par Bert-Jan BOOTSMA - demeurant à Morère – 09230 CERIZOLS – 05 61 96 47 13
– lapassado@sfr.fr

Et :

Ci-après dénommé l'**agriculteur**

..... demeurant à.....

Tél : Mail

Ci-après dénommé le **consommateur**

« En adhérant à ce contrat, nous préachetons une production, manifestons notre solidarité envers des producteurs engagés dans une démarche durable et contribuons à faire vivre des exploitations respectueuses de l'environnement. Nous aidons de ce fait nos producteurs partenaires à mieux gérer leur volume de production et consommons des produits dont nous connaissons la provenance ».

1 - OBJET DU CONTRAT :

Le présent contrat a pour objet l'approvisionnement du **consommateur** par l'**agriculteur** en produits laitiers que le **consommateur** s'engage à acheter à forfait pour toute la durée de la saison (c'est-à-dire l'année civile) selon un calendrier de livraisons régulières. Une liste précisant les qualités, natures et quantités des produits composant le panier est annexée au contrat (page suivante). Cependant, l'**agriculteur** se réserve le droit de modifier sa production en fonction des aléas. **Le consommateur s'engage également à rapporter les emballages vides et propres à chaque livraison.**

2 - DEFINITION DU PANIER :

Les parties sont solidaires des aléas de production tant quantitatifs que qualitatifs (maladies, intempéries, etc.). En conséquence, elles déclarent expressément accepter ces aléas sans pouvoir former aucune réclamation dans l'hypothèse où la valeur d'une livraison réalisée en exécution du contrat serait supérieure ou inférieure au prix forfaitaire et acceptent que la qualité des produits soit variable.

3 - MODE DE PRODUCTION :

L'**agriculteur** s'engage à poursuivre sa démarche d'élevage biologique sans produit chimique de synthèse et sans O.G.M., dans le strict respect des règles et des normes sanitaires et vétérinaires de production, de conservation et de livraison applicables à sa profession. Il s'oblige, notamment, à assurer la complète traçabilité des produits qu'il livrera au **consommateur**. L'**agriculteur** s'oblige à assurer la parfaite conservation des produits jusqu'à leur livraison au **consommateur**. L'**agriculteur** s'interdit de livrer des produits qui auraient été congelés sauf à en aviser le **consommateur** et à garantir le respect de la chaîne du froid.

4 - ORGANISATION DES DISTRIBUTIONS :

En exécution du présent contrat, l'**agriculteur** procèdera à **13 livraisons, une toutes les 4 semaines**. Les livraisons auront lieu le jeudi de 18h00 à 19h00 au local de la place Milliane (face au Gamm Vert) à Pamiers (09). Toutefois, ce calendrier sera susceptible d'être modifié ou aménagé en fonction des aléas. L'**agriculteur** garantit que la réglementation sanitaire sera respectée lors de chaque livraison. Si le **consommateur** est dans l'impossibilité de se présenter à une ou plusieurs livraisons, il fera son affaire de faire retirer son panier en ces lieux et place par une personne de son choix.

Tout panier non récupéré à la fin du créneau horaire ne pourra être ni échangé ni remboursé.

5 - PRIX :

Le prix du panier est déterminé selon les produits choisis pour le présent contrat.

Soit la somme de euros pour l'année.

Il est expressément convenu que les prix ne seront pas susceptibles d'être révisés ou modifiés pour quelque cause que ce soit. Il est expressément convenu que ce prix a été déterminé exclusivement en fonction des coûts de production et besoins de l'**agriculteur**.

Le paiement du prix interviendra par chèques datés du jour de leur émission et libellés à l'ordre de **GAEC les Vachers de Morère**, que le **consommateur** adressera à l'**agriculteur** à la signature du présent contrat selon les modalités suivantes :

En une seule fois, soit 1 chèque de euros.

En 6 fois sans frais ni intérêts, soit 6 chèques de euros

Dans le 2^{ème} cas, l'**agriculteur** présentera le premier chèque à l'encaissement à réception, les autres étant remis à l'encaissement le 1er jour du mois et de manière régulière sur l'année en début des mois impairs. En tout état de cause, aucun versement, même partiel, ne peut être exigé du **consommateur** avant l'expiration du délai de rétractation prévu à l'article L. 121-25 du Code de la Consommation.

6 - FACULTE DE RENONCIATION - RESILIATION DU CONTRAT

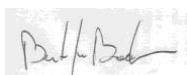
Dans les sept jours, jours fériés compris, à compter de la signature du présent contrat, le **consommateur** a la faculté d'y renoncer par lettre recommandée avec accusé de réception. La renonciation, adressée à l'**agriculteur**, peut être notifiée au moyen du formulaire détachable joint au présent contrat ou sur papier libre.

Fait à : Pamiers le ;

En deux exemplaires originaux.

L'**agriculteur**

Le **consommateur**



Référentes produits laitiers : Françoise Decressin – 11 Place du Marché au Bois - 091000 Pamiers – 06 83 32 13 09 – fdecressin@orange.fr
Odile Gallais - 06 87 96 75 26 - odile.gallais@gmail.com

Liste des produits proposés par l'agriculteur au consommateur en 2026

| | | Quantité | Montant € pour un colis | Montant € pour l'année | Nb livraisons |
|------------------------------|-----------------|----------|-------------------------|---------------------------|---------------|
| | | | = prix * quantité | = montant * nb livraisons | |
| Lait | 1,60 € le litre | | | | 13 |
| Yaourt | 3,50 € le litre | | | | 13 |
| Yaourt petit | 2,65 € 750 ml | | | | 13 |
| Fromage blanc | 4,50 € 720 g | | | | 13 |
| Fromage blanc petit | 2,70 € 400 ml | | | | 13 |
| Tomme nature | 22 € le kg | g | | | 13 |
| Tomme herbes | 22 € le kg | g | | | 13 |
| Total € pour 13 colis | | | | | |

La part de tomme ne peut être inférieure à 200 g

Les fromages frais : vous en prenez la quantité que vous voulez, les mois que vous voulez.

| Fromage à l'huile | Nb 8janv | Nb 5févr | Nb 5mars | Nb 2avril | Nb 30avrii | Nb 28mai | Nb 25juin | Nb 23juill | Nb 20aout | Nb 17sept | Nb 15oct | Nb 12nov | Nb 10dec | Nb total de pots |
|-------------------|----------|----------|----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|-----------|-----------|----------|----------|----------|--------------------|
| 6 € le pot 390g | | | | | | | | | | | | | | |
| Total | | | | | | | | | | | | | | € pour les 13 mois |

| | |
|---|--|
| PRIX TOTAL ANNUEL des LIVRAISONS | |
| PRIX TOTAL ANNUEL des FROMAGES À L'HUILE | |
| PRIX TOTAL ANNUEL en Euros | |

Vous pouvez payer en UNE ou SIX fois

Si vous choisissez le règlement en 6 chèques, vous divisez par 6 le montant TOTAL ANNUEL des colis ...

Les chèques sont à libeller : **GAEC les Vachers de Morère**

"pour garder les prix raisonnables, le/la mangeu-r-se n'oublie pas de retourner les emballages"

Si vous annulez votre commande, vous pouvez utiliser le formulaire détachable ci-dessous :

ANNULATION DU CONTRAT D'ENGAGEMENT

CONDITIONS :

Compléter et signer ce formulaire

L'envoyer par lettre recommandée avec avis de réception à l'AGRICULTEUR.

L'expédier au plus tard le septième jour à partir du jour de la commande (ou, si ce délai expire normalement un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le premier jour ouvrable suivant)

Je soussigné, déclare annuler le contrat d'engagement produits laitiers daté du/...../..... d'un montant total de :€

Nom de l'acheteur :

Adresse de l'acheteur :

Fait à Pamiers le.....

Signature de l'acheteur

appam' AMAP - appaméenne Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne - amap09.pamiers@free.fr
www.apam-amap.org - www.amapreseau-mp.org